

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 03/03/2014

Date de la convocation:  
19/02/2014  
Date d'affichage:

L' an 2014 et le 3 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 67  
En exercice : 67  
Votants : 44

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille à Mme KIEFFER Adrienne  
Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, WEGMANN Maurice

Secrétaire de séance :  
M. KREISS Alfred.

Réf : 032.2014  
Vote : A la majorité  
Pour : 41  
Contre : 2  
Abstentions : 2  
Mention exécutoire : Non

**032.2014 : Budget annexe " ZA Eschbach (parc économique de la Sauer) " :**  
**affectation des résultats de l'exercice 2013.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte de gestion de l'exercice 2013 établi par le comptable public, approuvé par une précédente délibération,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif de l'exercice 2013 établi par l'ordonnateur, approuvé par une précédente délibération,*

*Vu le résultat de l'exercice,*

Vu l'avis du bureau du 17.02.2014,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Envoyé en préfecture le 11/03/2014

Reçu en préfecture le 11/03/2014

Affiché le

**SLO**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 2 abstentions, décide :**

**D'approuver les affectations de résultat du budget principal de l'exercice 2013 au budget primitif 2014 comme suit :**

**Résultat de la section de fonctionnement : 22 881,65 €**

**Affecté en section de fonctionnement (002 en dépense ou recette selon le cas) : 22 881,65 €**

**Affecté en section d'investissement en capitalisation (compte 106/1068) : 0,00 €**

**Résultat de la section d'investissement : - 623 081,14 €**

**Affecté en section d'investissement (001 en dépense ou recette selon le cas) : - 623 081,14 €**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 07/03/2014

*Délibération exécutoire de plein droit*

*conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

